

**DIRECTION**

Tél. : 04 74 31 32 01  
04 74 31 32 03  
Fax : 04 74 31 32 04  
E-Mail: direction@ch-vienne.fr

**DECISION DU DIRECTEUR n° 2021-007**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Vienne, Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire VALRHÔNE SANTE

- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Vu le décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire
- Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 fixant la clé de répartition déterminant la contribution des établissements parties à un groupement hospitalier de territoire aux opérations concernant les fonctions et activités mentionnées au I – II, III de l'art. L6132-3 du code de la santé publique
- Vu le décret 2017-603 du 21 avril 2017 modifiant le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers et à certaines modalités de mise à disposition
- Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités fonctions et missions mentionnées à l'article L6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT)
- Vu le guide méthodologique de la fonction achat du GHT
- Vu le Plan d'actions Achat du territoire (PAAT) type
- Vu la convention constitutive du GHT
- Vu la cartographie et la nomenclature des achats, fixées par la DGOS
- Vu l'organisation et l'organigramme de la fonction achat du GHT, applicable au 01/01/2018
- Vu l'organigramme nominatif de la fonction achat du GHT
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 août 2019, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-38 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé
- Vu la délégation de signature donnée à Madame Anna HERRERA par Monsieur Christian DUBLÉ, Directeur du Centre Hospitalier Lucien Husset, en date du 2 septembre 2019

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie BOYER qui assure les missions d'Attaché d'Administration Hospitalière au CH de Condrieu et affecté à hauteur de 15 % à l'organigramme nominatif de la fonction achat mutualisée du GHT Val Rhône Santé, dont la Directrice de la fonction achat mutualisée est Madame Anna HERRERA.

N° FINES



Article 2 : Domaine de délégation

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BOYER pour la signature des marchés dont le seuil est inférieur à 40 000€ HT.

Article 3 :

La présente délégation de signature prend effet à compter du 4 mai 2021.

La présente délégation est publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Vienne et communiquée à l'ensemble des Etablissements parties du GHT Val Rhône Santé.

Fait à Vienne, le 4 mai 2021.

Anna HERRERA



Directrice des services Achats, Logistiques et Techniques du Centre Hospitalier de Vienne et Directrice Achats du GHT Val Rhône Santé

Christian DUBLÉ



Directeur des Centres Hospitaliers de Vienne, Beurepaire et Condrieu